

## ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

+++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la **célébration de la Saint Christophe** qui aura lieu le **dimanche 24 juin 2018**,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires pour le bon déroulement de  
cette manifestation et garantir la sécurité publique,

### ARRETONS

#### Article 1

La célébration de la Saint Christophe aura lieu le dimanche 24 juin 2018 Une modification de circulation sera mise en place **à partir de 11h30**.

La circulation pour la bénédiction sera autorisée sur une file devant l'église, dans le sens Spycker vers le Grand Millebrugge. La circulation sera alternée entre le 13 avenue Abbé Parésys et le 2 avenue Raphaël Pigache, elle sera assurée par deux agents signaleurs.

#### Article 2

Des panneaux de signalisation et un service d'ordre seront mis en place par le Comité d'organisation de la fête de la Saint Christophe afin d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des habitants.

#### Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Subdivisionnaire des T.P.E. de BOURBOURG
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE,
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- DK Bus Marine
- Au comité d'organisation de la fête de la Saint Christophe.

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains et les administrés.

A SPYCKER, le 18 mai 2018.

Le Maire,  
Monsieur Jean-Luc GOETBLOËT

